

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article74>



La suppression d'un jour férié

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Tribunes libres -



Publication date: mercredi 10 décembre 2003

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le 27 août dernier, après le désastre sanitaire et la mort de plus de 14 000 personnes, le Premier ministre a annoncé qu'il envisageait de supprimer un jour férié afin de financer un plan d'aide aux personnes âgées. Après quelques semaines de silence radio et quelques flottements gouvernementaux, il est à nouveau question de cette mesure. Elle me paraît discutable car son efficacité économique reste à démontrer, mais surtout elle fait porter les efforts de solidarité sur les seuls salariés.

Avant tout, rappelons que le gouvernement a abaissé, en mars 2003, de 949 euros à 623 euros, le plafond de ressources ouvrant droit à une prise en charge à 100%, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), privant ainsi certaines personnes âgées dépendantes d'un suivi indispensable. De plus les nouvelles baisses d'impôts vont encore priver l'état d'argent nécessaire au financement de la solidarité nationale et des services publics dont ceux de santé.

La suppression d'un jour férié fait reposer tous les efforts sur les seuls revenus salariés et non sur l'ensemble des revenus (dont ceux du capital). C'est l'ensemble des français qui devraient, à la hauteur de leurs moyens, financer les dispositifs d'aide aux personnes.

Cette suppression du jour férié pourrait aussi être l'occasion de remettre en cause les lois sur la durée de travail : 35 heures hebdomadaire ou 1600 heures par an qui passeraient de fait au moins à 1608. Le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a d'ailleurs considéré que cette mesure "était formidable". "L'idée qu'on puisse se dire qu'on va régler des problèmes en travaillant plus est une grande première en France, en tout cas depuis cinq ou six ans", a-t-il affirmé.

En outre, l'efficacité économique d'une telle mesure reste à vérifier ainsi que la destination des fonds qui pourraient être récoltés. On se souvient de la vignette automobile qui devait financer l'aide aux personnes âgées mais avec le temps, va tout s'en va, et les recettes de la vignette ont fini par se dissoudre dans le budget global de l'Etat.

Si on considère, en plus, qu'une grande majorité des salariés est mensualisée, la journée supplémentaire de travail ne rapportera aucune cotisation sociale supplémentaire, donc rien de plus dans les caisses de l'Etat, ce sont donc les entreprises qui empocheront les éventuels bénéfices.

La suppression d'un jour férié pourrait aussi avoir un impact négatif sur le tourisme notamment, et puis la production de cette journée trouvera-t-elle des débouchés commerciaux ou le niveau de production restera-t-il le même et dans ce cas là, c'est l'emploi qui pâtira d'une telle mesure. ?

En conclusion, on peut se demander si le gouvernement ne pense pas que l'allongement de la durée de travail (suppression d'un jour férié, allongement de la durée de cotisation pour la retraite) peut résoudre tous les problèmes de la France (attention à nos conditions de travail).

Alors, si vous voulez rendre service à la France, s'il vous plaît, mourrez au travail !

David Chynel (lycée Fourier, Auxerre)
